

CONTRAT DE LOCATION

À RETOURNER COMPLÉTÉ, SIGNÉ, ACCOMPAGNÉ ...

- D'UNE ATTESTATION D'ASSURANCE RC,
- D'UN EXTRAIT K BIS DE MOINS DE 3 MOIS
- DE L'ACOMPTÉ DE 50%

Conserver une copie de ce document (recto/verso)



salon
habitat

créateur d'envies et d'habitat durable

4 place des Halles, 79000 NIORT
info@habitat79.com

L'ENTREPRISE EXPOSANTE

Ces informations seront reprises pour la communication du Salon Habitat
(Attention ! Le premier mot inscrit sert de classement alphabétique dans la liste des exposants)

Nom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Site internet :

Ces informations seront utiles pour le suivi de votre dossier

Nom du responsable du dossier :
Tél./Mobile :
E-mail :
Adresse de facturation si différente :

DESCRIPTIF DES PRODUITS ET ACTIVITÉS (Ces informations seront reprises sur le listing exposant du Salon Habitat. 50 CARACTÈRES MAX.)

CATÉGORIE D'ACTIVITÉ PRINCIPALE Veuillez cocher UNE seule case pour désigner votre activité principale (mention obligatoire).
Ceci afin de vous classer sur la liste des exposants dans le listing exposant.

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR
Aspiration centralisée / Cheminée / Cuisine / Décoration
Domotique / Hi-Fi / Salle de bains | <input type="checkbox"/> CONSTRUCTION / RÉNOVATION
Bois / Couverture / Isolation / Matériaux / Menuiserie / Peinture
Zinguerie |
| <input type="checkbox"/> AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR
Ferrerrie / Jardin / Piscine / Portail / Store / Véranda | <input type="checkbox"/> ÉNERGIES / FLUIDES / TRAITEMENT DE L'EAU
TRAITEMENT DIVERS |
| <input type="checkbox"/> CONSEIL / FINANCEMENT / IMMOBILIER / INSTITUTIONNEL | |

LE STAND

(Avec ou sans cloisons et structures métalliques, le tarif reste inchangé)

Stand(s) n° avec cloisons sans cloison avec structures métalliques sans cloison, ni structure métallique TOTAL € HT : €

Électricité

Je bénéficie du compteur standard d'une puissance de 3kWh/stand OFFERT
 Je souhaite un compteur d'une puissance spécifique Préciser la puissance : kWh 120 € HT €

LES OPTIONS

PAGE INDIVIDUELLE PERSONNALISABLE SUR LE SITE INTERNET DU SALON OFFERT

PARTICIPATION POUR 2 PERSONNES À L'AFTERWORK DU SAMEDI ATTENTION, CONFIRMATION OBLIGATOIRE ! OFFERT

20 BILLETS D'ENTRÉE AU SALON OFFERT

4 BADGES D'ACCÈS AU SALON ET AU PARKING EXPOSANT OFFERT

BILLET(S) D'ENTRÉE À PRIX PRÉFÉRENTIEL Préciser le nombre : 2,5 € /unité HT €

BADGE(S) SUPPLÉMENTAIRE(S) Préciser le nombre : 3,5 € /unité HT €

CONDITIONS DE PAIEMENT*

Acompte obligatoire de 50 % du montant total TTC de la réservation, à envoyer avec le contrat de location complété et signé, accompagné de l'attestation RC et un extrait K BIS de la société. Toute demande de réservation d'emplacement ne pourra être prise en compte qu'après réception de l'acompte. Solde à régler avant le 14/09/2018 par chèque ou virement bancaire sous peine d'annulation de ses droits à disposer d'emplacement attribué.* Pénalité de désengagement, toute annulation entraîne : - avant le 03/08, une retenue de 100 € pour les frais de dossier ; - entre le 03/08 et le 14/09, une retenue de la totalité de l'acompte ; - à compter du 14/09, retenue de la totalité du paiement.

MODE DE PAIEMENT (cocher la case correspondante)

- Chèque à l'ordre de « Salon Habitat 79 »
 Virement bancaire (avis de virement à joindre au dossier)

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / CRÉDIT AGRICOLE DE NIORT
CODE ETAB CODE GUICHET N° DE COMPTE CLE RIB
11706 00033 01415256000 21
IBAN FR 76 1170 6000 3301 4152 5600 021
BIC AGRIFRPP817

TOTAL HT €

TVA 20 % €

SOUS-TOTAL TTC €

+ adhésion **obligatoire** 20,00 €

TOTAL GLOBAL TTC €

DONT 50 % D'ACOMPTÉ À LA RÉSERVATION €

Je déclare que l'entreprise n'est pas en cessation de paiement à la date de la présente demande. Je certifie l'exactitude des renseignements donnés. Je déclare avoir pris connaissance du règlement du Salon (voir au verso du présent document) et m'engage à le respecter.

Nom du signataire
Fait à
le

Cachet et signature
(précédés de la mention "lu et approuvé")

RETOUR IMPERATIF DE VOTRE DOSSIER COMPLET AVANT LE 14/09/2018 POUR APPARAÎTRE DANS LE LISTING EXPOSANT

salon habitat

RÈGLEMENT 2018

Le présent règlement s'applique au Salon Habitat 2018, organisé par l'association Salon Habitat 79. Un exemplaire du présent règlement est joint au dossier exposant. Tout manquement à ce règlement entraîne l'exclusion immédiate de l'exposant et peut éventuellement, sur décision du Conseil d'Administration, être assortie d'une interdiction de participer à une ou plusieurs manifestations postérieures. Le Conseil d'Administration se réserve le droit de modifier le présent règlement ainsi que le plan du Salon, dans l'intérêt général, chaque fois qu'il le jugera utile.

ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS*

Tous les exposants ayant participé au Salon de l'Habitat 2017 seront prioritaires sur leurs emplacements pendant une semaine. À partir du 6 juin 2018, la commercialisation sera ouverte à tout le monde. Les réservations doivent être IMPÉRATIVEMENT accompagnées d'un acompte de 50% TTC du prix du stand. Le solde doit être réglé au plus tard le 14 SEPTEMBRE 2018. Au-delà de cette date, le stand sera remis à la disposition d'autres exposants. Le prix tient compte du taux de la TVA en vigueur à la date du paiement.

CONDITIONS

Toute demande d'adhésion (cotisation de 20 €) au Salon Habitat 79 et toute réservation d'emplacement impliquent l'acceptation sans réserve du règlement intérieur et des modalités d'organisation. Les exposants ou candidats exposants qui exercent une activité réglementée par les Pouvoirs Publics, doivent être en mesure de justifier auprès des organisateurs, qu'ils sont bien en conformité avec la loi. Les exposants sont obligés de respecter le code déontologique de leur profession.

PRODUITS EXPOSÉS

L'exposant ne pourra présenter que des produits ou services mentionnés sur la demande de réservation et commercialisés par lui, à l'exclusion de tout autre. Les matériaux utilisés pour la décoration des stands doivent être classés « Ignifugé M1 », conformément à la législation en vigueur (voir cahier des charges exposants).

SOUS-LOCATION

Il est interdit de céder, sous-louer ou même prêter tout ou partie du stand. En conséquence, chaque exposant ne peut présenter que des objets, affiches ou enseignes relatifs à son activité, à l'exclusion de tout autre. Lorsqu'un exposant, représentant plusieurs marques, désire les regrouper sur son stand, il doit fournir la liste et justifier qu'il est bien autorisé à les exposer (problème de concession).

AMÉNAGEMENT DES STANDS

Chaque exposant doit respecter rigoureusement l'emplacement attribué (Aucun dépassement sur les allées ne sera accepté). L'aménagement des stands commencera le mardi 16 octobre 2018 à 14 heures, à l'exception des exposants de vérandas (lundi 15 octobre à 9 heures impérativement). La fourniture des organisateurs se limite à l'emplacement du stand et sur option, à la location des structures. La hauteur des cloisons de séparation ne doit en aucun cas dépasser 2,50 m, enseignes comprises. Le sol est entièrement recouvert de moquette. Par mesure de sécurité, aucun véhicule n'est admis à stationner ou à circuler dans les Halles. Chaque exposant doit réaliser son stand avec le meilleur goût. Tous les aménagements doivent être terminés impérativement le jeudi 18 octobre 2018 à 19 heures, dernier délai, y compris l'enlèvement du plastique qui recouvre la moquette et le nettoyage des abords du stand.

ÉLECTRIFICATION ET ÉCLAIRAGE

Les alimentations électriques sont réalisées par un point de raccordement par stand, protégé par un disjoncteur. L'installation des éclairages sur les stands est à la charge des exposants. La mise sous tension est subordonnée à la réalisation correcte des installations volantes. Les règles de sécurité doivent être impérativement respectées. La conformité des installations sera vérifiée par la Commission Départementale de sécurité et d'accessibilité avant l'ouverture officielle du salon.

BADGES D'ENTRÉE, BILLETS À PRIX RÉDUITS

Chaque exposant disposera, après règlement intégral de son stand, de 20 invitations gratuites et de 4 badges. Il aura la possibilité d'acheter auprès du secrétariat des billets d'entrée à prix préférentiel, soit 3 € TTC au lieu de 5 € TTC. Ces billets ne seront ni repris ni remboursés et leur revente est strictement interdite.

NETTOYAGE

Le nettoyage des allées est assuré tous les matins avant 10 heures. Chaque exposant doit veiller au maintien de la propreté de son stand et transporter ses débris à l'extérieur dans (et pas à côté) les containers prévus à cet effet.

SONORISATION

Elle est exclusivement assurée par l'Association. Ne seront diffusés que de la musique et des appels. Aucun message publicitaire n'est admis.

ANIMATION DES STANDS

Les exposants qui le souhaitent sont invités à organiser sur leur stand une animation particulière, en veillant toutefois à ne gêner ni l'organisation du Salon, ni les autres exposants situés à proximité. Toute forme de publicité, en dehors de votre stand, (tracts, sonorisation, déambulation ...) dans l'enceinte du Salon et sur les parkings est interdite aux exposants comme aux non exposants.

ASSURANCE

L'Association est assurée pour sa propre activité. Chaque exposant doit être assuré pour tous les risques encourus (incendie, vol, responsabilité civile, etc.). Les marchandises exposées ainsi que les installations (stands, cloisons) mises à disposition ou louées aux exposants, seront obligatoirement assurées par eux-mêmes. Dans l'enceinte du Salon, il est interdit de fumer (consignes d'exploitation du Cahier des Charges Contractuel du Parc des Expositions de Niort-Noron). L'attestation d'assurance RC de l'exposant doit être obligatoirement jointe au contrat de participation.

GARDIENNAGE

Le gardiennage nocturne est prévu par les organisateurs du lundi 15 octobre à 20 heures jusqu'au mardi 23 octobre à 7 heures. Dans la journée, chaque exposant doit assurer la surveillance de son stand et être particulièrement vigilant pendant les périodes de montage et démontage. Au-delà des dates annoncées, l'association se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets.

BARS ET RESTAURANT

Le restaurant ainsi que les bars de l'Espace Paul Patarin seront ouverts à partir de jeudi 18 octobre à midi et pendant toute la durée du Salon.

AMÉNAGEMENT DES HALLES

Les Halles seront aménagées suivant le plan remis aux exposants lors de la réunion préparatoire du mois de septembre. Le mardi 16 octobre à 14 heures, votre emplacement sera identifié par un panneau au nom de votre entreprise.

PARKING EXPOSANTS

Le stationnement gratuit sera assuré sur le parking aménagé et balisé (indiqué sur le plan exposants).

INAUGURATION

L'inauguration officielle aura lieu le vendredi 19 octobre à 10 heures et sera clôturée par un vin d'honneur en présence des personnalités. Pendant l'inauguration, la présence des exposants sur leurs stands est obligatoire.

* L'organisation du Salon se réserve le droit de choisir les locataires des placettes décoration dans le cadre de l'aménagement général du Salon.

Aucun déménagement ne sera admis le lundi 22 octobre. Le démontage est impératif le mardi 23 de 7h à 19h uniquement. Chaque exposant doit laisser son emplacement propre après le déménagement. Dans le cas contraire, l'intervention d'un service de nettoyage sera facturée.

RÉSERVATION

Reportez-vous au plan ci-joint pour sélectionner vos emplacements. Repérez le code couleur, il vous permet de connaître le prix de location HT de chacun des stands. Pensez à vérifier les dimensions exactes des emplacements de vos choix, le plan de commercialisation n'est pas à l'échelle. Les montants indiqués comprennent la location du stand, des cloisons et du compteur électrique de 3kw, le sol moqueté et les frais de dossier.

ATTENTION :

L'organisation du Salon de l'Habitat décline toute responsabilité quant au choix de l'emplacement fait par chacun des exposants.

N'hésitez pas à vous renseigner sur l'environnement de votre stand.

Tout dossier de location reçu après le 14 septembre 2018 ne permettra pas à l'exposant en question d'apparaître sur le listing exposant distribué à l'entrée du Salon.

LE SALON HABITAT 79

19 AU 22
octobre 2018

PARC EXPOS NIORT

Halle de la Sèvre et Halle du Galuchet
7 avenue Salvador Allende - 79000 Niort

Ouverture au public de 10h à 19h

Contact

SALON HABITAT 79
4 place des Halles - 79000 NIORT

T. 05 49 33 86 94

P. 06 10 24 04 02

info@habitat79.com

www.salon-habitat-niort.fr

Association régie par la loi de 1901